

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale Personne physique : Madame Monsieur

Nom

BOUMA Simon Petrus

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique

Pour une personne morale

N° SIRET

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

lieu-dit l'Eclairière

Complément d'adresse

49520

Code postal

BOUILLE MENARD

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

19/01/2022

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

Commentaires :

Empty comment box

Fait à

le 28/04/2022

Signature du déclarant





PREUVE DE DEPOT N°

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="GAEC BOUMA"/>	
<input type="text" value="LIEU DIT L ECLAIRIERE"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text" value="49520"/>	<input type="text" value="BOUILLE MENARD"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

Le déclarant a demandé, en tant que personne physique, l'anonymisation de sa déclaration

Reprise d'installations classées soumises à l'obligation de contrôle périodique (rubriqués ICPE avec régime « DC »).....

Si oui : Justificatif de réalisation du dernier contrôle périodique pour les rubriques concernées :

